

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Théodila de Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 mai 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	26	3	5	0	1

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHAMPAUD Marc, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérard, GORGE Christine, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PETINIOT Maryline, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie à SIMON Philippe

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire de séance : BAUDEMONT Dominique

EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n° C65-2025 : affectation des résultats 2024 – budgets des communes ayant transféré leurs résultats

Afin de formaliser l'accord de transfert des résultats, il convient d'établir une délibération concordante entre les communes et la Communauté de Communes.

Les communes reverseront les résultats par des mandats du budget vers le budget annexe Eau potable.

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Vu la délibération n° 2025.23 du 09 avril 2025 du conseil municipal de la commune de Bujaleuf sur le transfert des résultats d'eau à la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°2025/17 du 12 avril 2025 du conseil municipal de la commune de Cheissoux sur le transfert des résultats d'eau à la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 2025-43 du 08 avril 2025 du Conseil municipal de la commune d'Eymoutiers sur le transfert des résultats d'eau à la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°2025/19 du 08 avril 2025 du Conseil municipal de la commune de Nedde sur le transfert des résultats d'eau à la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°2025/29 du 04 avril 2025 du Conseil municipal de la commune de Beaumont du Lac sur le transfert des résultats d'eau à la Communauté de communes.

Considérant que le transfert de la compétence entraîne la mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice du service, ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents, notamment les emprunts ;

Considérant que les communes sont libres de transférer tout ou partie des résultats observés à la clôture de leur budget eau ;

Considérant que le transfert des excédents des communes est nécessaire à l'équilibre budgétaire du nouveau budget annexe eau potable ;

Communes	Résultats transférés en section de fonctionnement	Résultats transférés en section d'investissement
Beaumont du Lac	0.00 €	23.776,88 €
Bujaleuf	12.298,74 €	-29.959,77 €
Cheissoux	0.00 €	60.000,00 €
Eymoutiers	341,86 €	404.956,64 €
Nedde	8.987,96 €	120.778,68 €

Il s'agit pour le Conseil :

- D'accepter le transfert des résultats des communes vers le budget eau potable comme précisé dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser M. le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix Pour, décide :

- D'accepter le transfert des résultats des communes vers le budget eau potable comme précisé dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser M. le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 26 mai 2025

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 27 MAI 2025
Publié le : 27 MAI 2025

